Trente-huitième Année — N° 20 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES | VENDREDI 20 JANVIER 1893.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois. . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 19 JANVIER 1893.

L'INCIDENT ANGLO-ÉGYPTIEN

On est furieux en Angleterre au sujet de l'Egypte, on parle de coup d'Etat, de provocation, de conspiration même, si bien que l'on se croirait en face d'une véritable révolution dont les bords du Nil seraient le théâtre. Et tout cela, parce qu'Abbas-Pacha, le jeune khédive de dix-huit ans, qui a succédé l'année dernière à son père Tewfik-Pacha dans la vice-royauté d'Egypte, et que les hommes d'Etat anglais espéraient mener de la même façon que son prédécesseur et père, a cavalièrement secoué le joug de ses protecteurs forcés, et manifesté le désir de gouverner un peu par lui-même, pour fêter son émancipation.

Le fait cependant n'est pas bien grave. Abbas-Pacha a simplement renvoyé, sous prétexte de maladie, son ancien ministre Mustapha Fehmi-Pacha, qui, nous n'avons pas besoin de le dire, était *persona gratissima* auprès de sir Erelyn Baring et les autorités britanniques. Et, chose plus grave au point de vue anglais, il l'a remplacé par un véritable Egyptien, Pakhri Pacha, dont les tendances indépendantes ne sont ignorées de personne.

C'est là ce qui a soulevé la grande colère de l'Angleterre. On ne pardonne pas aq nouveau khédive d'avoir provoqué et dénoué une crise ministérielle, de sa propre autorité, sans avoir consulté les hauts fonctionnaires anglais chargés de la tutelle de l'Egypte.

Toutefois, il ne faut pas se dissimuler que cette explosion de colère atteste un état de l'opinion qui est l'un des éléments les plus importants de la situation politique et qui ne peut manquer d'exercer une influence décisive sur les résolutions du cabinet. Sans doute, au milieu des difficultés intérieures grandissantes avec lesquelles il se trouve aux prises, au seuil d'une session qui sera consacrée à la grande bataille rangée du *home rule*, le ministère Gladstone n'aurait pas souhaité voir naître un conflit diplomatique aussi grave.

Un conseil de cabinet spécial a été tenu d'urgence. Lord Cromer a reçu l'ordre d'aller déclarer au khédive que le cabinet de Saint-James, en fait, ne consentait pas à la nomination de Fakhri-Pacha et qu'en principe, il réclamait le droit d'exercer un contrôle préalable sur le choix des ministres vice-royaux.

Le *Daily News* se dit en mesure d'annoncer que cette démarche comminatoire a déjà porté ses fruits et qu'après avoir consulté Riaz et Nubar, Abbas a demandé sa démission à Fakhri. A vrai dire, c'est bien la solution qu'il est permis de prévoir à cet incident. La presse anglaise se félicitera probablement de ce dénouement et de sa promptitude, et elle demandera avec l'ironie un peu lourde qui perce déjà dans son langage, où pouvait être l'avantage d'un pas de clerc aussi vite réparé.

Il nous paraît qu'elle triomphe un peu tôt. Outre qu'une telle atteinte à la dignité et à l'indépendance du khédive laissera inévitablement des traces dans l'esprit de ce prince et dans celui de ses sujets, une pareille aventure met en pleine lumière pour l'Egypte, pour la Turquie et pour l'Europe toute la fausseté des protestations des hommes d'Etat anglais, toute l'étendue des prétentions britanniques et toute l'impudeur d'une politique qui transforme sans phrases en annexion pure et simple un soi-disant protectorat à terme.

Le « Journal de Roubaix » et le « Bulletin des laines » ont des abonnés et des lecteurs dans tous les centres lainiers du monde.

LES SCANDALES DU PANAMA

L'AFFAIRE DE L' « AGENCE DALZIEL »

Pour compléter les renseignements que nous avons donnés sur le rôle que l'on prête à l'*Agence Dalziel*, citons les lignes suivantes empruntées à une interview de M. Flourens, ancien ministre des affaires étrangères, dans le *Matin* :

« Personne ne nie les relations qui existaient entre M. Székély et une agence d'informations dont le siège social est à Londres, je veux parler de l'*Agence Dalziel*. Or, ce qu'on ne sait pas assez en France, c'est que l'*Agence Dalziel* de Paris n'est qu'une « succursale » de l'*Agence Dalziel* de Londres, qu'elle est régie par des statuts anglais et qu'aux termes mêmes de ces statuts, la succursale de Paris est « obligée » d'insérer et de communiquer à ses abonnés ce que lui envoie l'agence de Londres.

« Or, pour moi, je crois que le coup vient de l'*Agence Dalziel* de Londres, qui a communiqué son information à la *Pall Mall Gazette* et à l'agence de Paris. Cette dernière aurait ensuite, par ordre, fourni la dépêche à M. Székély, et celui-ci, inconsciemment, aurait transmis le télégramme au *Budapesti-Hirlap*. »

Les révélations de la *Cocarde* et du *Matin*, au sujet du rôle de l'agence Dalziel, sont vivement commentées aujourd'hui à la Chambre, où elles ont produit une grande impression; on se doutait bien depuis longtemps déjà des manœuvres de la triple alliance pour combattre nos intérêts en Europe et ailleurs.

On savait notamment que l'Angleterre employait plus que jamais le moyen qui lui a malheureusement réussi trop souvent, répandre l'or à profusion pour tromper, désorganiser, ciblner.

Elle a acheté chez nous des consciences, comme elle avait acheté les combattants égyptiens à Tel-el-Kébir.

Se sentant fort menacée par l'alliance franco-russe, par l'autorité, la force que cet accord donnait à la Russie pour sa marche progressive vers les Indes, la Grande-Bretagne a fait ces derniers temps des efforts désespérés pour entamer cette entente. C'est dans ce but qu'ayant à nommer, il y a un an, un nouvel ambassadeur à Paris, le *Foreign-Office* désigna lord Dufferin, ex-vice-roi des Indes, ex-ambassadeur auprès de notre ami (?) le roi Humbert, et qui passe avec raison pour un diplomate excessivement habile, pour un grand Anglais.

Lord Dufferin a reçu également carte blanche et des crédits élevés pour la réussite de la mission spéciale qui lui était confiée et dont il s'est acquittée jusqu'ici avec une réussite que notre patriotisme regrette profondément.

La *Cocarde* confirme pleinement du reste les détails que nous donnons ci-dessus et elle ajoute qu'elle est sûre que le gouvernement a maintenant les preuves de cette conspiration.

Cela ressulterait des aveux faits par l'agent de la triple alliance Szekely, expulsé cette nuit.

L'Agence Dalziel envoie à un journal du soir une longue note où elle avoue que c'est bien elle qui a communiqué au *Figaro* la dépêche anti-française dont nous avons parlé hier; 2° que M. Szekely, l'agent de la triplice lui a fourni à différentes reprises des informations et des articles qu'elle a communiqué à ses abonnés de Paris, de la province et de l'étranger.

Cette agence anglaise croit se justifier en faisant connaître que l'*Agence Havas* vient d'acheter des appareils télégraphiques spéciaux en Angleterre.

Or, la raison en est que les appareils de ce genre n'existent point en France. D'ailleurs, l'agence Dalziel elle-même est munie d'appareils de provenance également anglaise et de plus, — c'est ce qu'il faut retenir — elle fait commerce en France, non pas d'appareils télégraphiques, mais d'informations, de récits politiques ou autres dont on ne connaît que trop la tendance.

En effet, sur ce point, elle se garde bien de s'inscrire en faux contre le dire si grave de M. Flourens, ex-ministre des affaires étrangères, qu'aux termes même de ses statuts anglais l'*Agence Dalziel* de Paris est obligée (*sic*) d'insérer et de communiquer à ses abonnés ce que lui envoie l'*Agence Dalziel* de Londres.

Le *Matin* a jugé bon, et nous pensons comme lui, de mettre en dehors de la discussion, M. Percher, le directeur de la succursale Dalziel à Paris; mais les faits n'en restent pas moins acquis et comportent une indication et des conséquences fort graves.

C'est même de ce sentiment qu'est né le désir existant de plusieurs députés, de porter la question à la tribune.

Déjà on annonce une question de M. Deloncle au sujet de l'Egypte, mais on ne veut pas encore viser l'action anglaise.

On étudie la question et nous aurons son peu une interpellation très étendue, très documentée de MM. Deloncle et Millevoye.

Paris, 18 janvier. — La *Cocarde*, à propos des faits reprochés à l'*Agence Dalziel* et de l'expulsion de Székély, dit que l'*Agence Dalziel* s'est tout d'abord constituée à Paris pour fonctionner en Angleterre sous la direction d'un sieur Dalziel, américain. Cette société anglaise a créé une société spéciale, alimentée par des capitaux anglais destinés à fonctionner, comme succursale, sur le territoire français.

Le Gouvernement le sait-il ? Quelles mesures a-t-il prises ? Ou va-t-il les prendre, maintenant qu'il est averti ?

La *Cocarde* croit savoir que, dans son interrogatoire, Székély a fait des aveux les plus complets. Il aurait déclaré qu'il avait derrière lui de gros, très gros personnages. Il a nommé ces personnages qui appartiennent tous à la Triple-Alliance, et, enfin, il a reconnu formellement qu'il était agent des ambassadeurs de la Triplice.

Notre confrère termine par ces mots : *Il faut que le Gouvernement et le pays sachent* : 1° S'il est vrai que Szekely a déclaré n'être qu'un agent salarié des ambassadeurs de la triplice ou de la quadruple alliance ; 2° S'il est vrai qu'il a fourni les preuves de ses dires.

Comme les autres journaux, la *Cocarde* a reçu un démenti de l'*Agence Dalziel*, auquel elle répond ainsi :

« Nous comprenons l'intérêt que peut avoir l'*Agence Dalziel* à ces dénégations, mais nous ne rétractons rien de ce que nous avons publié ».

Paris, janvier. — Dans une édition spéciale et sous le titre : « Les aveux de l'*Agence Dalziel* », la *Cocarde*, après avoir reproduit les bizarres explications de cette agence, et ses déclarations au rédacteur du *Jour*, ajoute comme réflexions :

« L'*Agence Dalziel* ne conteste pas qu'elle soit une agence anglaise, qu'elle soit alimentée par des capitaux anglais, elle avoue par le directeur de la succursale de Paris, qu'elle est en rapport avec Szekely, l'agent de la quadruple alliance. Elle avoue aussi avoir communiqué la dépêche parlant d'un affront infligé par l'empereur François-Joseph à M. Decrais, notre ambassadeur. »

Après avoir enregistré ces aveux, la *Cocarde* ajoute : « Nous attendons avec une parfaite tranquillité et quelque peu de curiosité, l'assignation que l'*Agence Dalziel* nous promet, et nous nous demandons devant quelle juridiction elle nous conduira avec le *Matin*, en compagnie de l'honorable M. Flourens. »

L'incident Cassagnac

L'*Autorité* publie la déposition faite par M. Paul de Cassagnac devant la Commission d'enquête. Le passage suivant fait bonne justice des allégations de M. Dupuy-Dutemps.

« Mais en disant que *M. de Cassagnac a encaissé*, au lieu de dire que l'*Autorité*, comme tous les journaux sans exception, a *encaissé*, il a entendu créer une équivoque déloyale que j'ai le droit de relever et que je relève *devant vous*.

» Ce n'est pas tout, il est allé plus loin.

» Il a inventé, de toutes pièces, une histoire odieuse et invraisemblable, en affirmant que j'avais reçu environ *4,000* francs pour mes journaux du Gers.

» Voici la vérité :

» Dans les bons anonymes, vous en avez trouvé un de 5,000 fr. environ, portant cette mention : « Journaux du Gers, *P. C.*. »

» M. Dupuy-Dutemps a commencé, dans sa correspondance de Toulouse, par modifier la mention P. C. en la changeant en celle de P. DE C.

» Et il en a conclu que P. DE C. était Paul de Cassagnac.

» Connaissez-vous, Messieurs, quelque chose de plus abominable, de plus honteux, que ce fait d'un membre de la Commission d'enquête prenant sur lui, sans débat préalable, sans confrontation aucune, sans preuves enfin, de mettre un nom, celui d'un collègue, le mien, sans même se demander si les lettres P. C. ne se rapportent pas à une autre personne ?

On sait que le P. C. en question est un simple agent de publicité, M. Chonsky.

LES DÉPUTÉS COMPROMIS

Démission de M. Laisant

M. Laisant, député de la circonscription des Grandes-Carrières (Paris), adresse au président de son comité électoral une lettre dont voici les principaux passages :

« Mon cher président,

» M. Franqueville m'a demandé des explications au sujet d'une note me concernant et qui se trouve dans un carnet d'Arton.

» Cette note consiste en mon nom suivi du chiffre 30, et conduisait à se demander si je n'avais pas reçu du susdit Arton une somme de 30,000 fr. Naturellement, je n'ai pu opposer qu'une dénégation absolue à une telle hypothèse, mais cette dénégation ne prouve rien.

» Les électeurs des Grandes-Carrières ont le droit d'exiger que leur représentant ne soit pas même effleuré par l'apparence d'un soupçon.

» En conséquence, je vous adresse ma démission de député.

» Je vous prie de vouloir bien réunir le comité à la disposition duquel je me tiens, s'il désire avoir de moi des explications verbales complémentaires, et s'il y a de sa part la moindre hésitation à mon sujet, vous voudrez bien, vous faisant son interprète, transmettre cette démission au président de la Chambre. »

L'expulsion de M. Szekely

M. Szekely, le correspondant du *Budapesth Hirlap*, a été reconduit cette nuit à la frontière.

M. Szekely ayant manifesté le désir de se rendre en Suisse, a été extrait du dépôt hier soir à 11 h. 45, par les ordres de M. Cochefert, et deux agents de la sûreté l'ont conduit à la gare de l'Est, où ils l'ont remis entre les mains de M. Morin, commissaire spécial.

Deux agents de la sûreté générale attendaient M. Székély et ont pris place avec lui dans un wagon de 2e classe du train-omnibus 41, qui part à minuit 35 pour la Suisse, viâ Belfort-Delle.

Tout s'est passé sans aucun incident.

Cornélius Herz

La *Cocarde* dit que c'est sur la recommandation de M. de Menabrea et de M. Joseph Bertrand, que M. Cornélius Herz fut nommé grand officier de la Légion d'honneur.

Ce journal prétend avoir lu les lettres de recommandation des deux personnages.

L'instruction judiciaire

Ce n'est que vendredi ou samedi que le sort des parlementaires compromis dans l'affaire du Panama sera fixé, ainsi que nous le dit une note officieuse.

Or, il pourrait fort bien se faire que le juge d'instruction ne prononçât pas d'ordonnance de non-lieu.

Dans ce cas, on peut s'attendre à ce que quelques-uns au moins des personnages visés fassent des révélations nouvelles et édifiantes.

Le gouvernement croit devoir faire démentir officieusement qu'il y ait jamais eu, depuis le commencement de l'instruction de Panama, aucune entrevue entre le garde des sceaux et le juge d'instruction.

Le *Temps* dit que c'est, vendredi, ou samedi, au plus tard, que seront rendues les ordonnances à l'égard des personnes sur lesquelles a été ouverte l'information pour corruption.

Le juge d'instruction doit rendre aujourd'hui son ordonnance de « Soit communiqué », et transmettre toute la procédure de l'instruction au procureur de la République.

Le procureur prendra ses réquisitions et aussitôt la Chambre des mises en accusation sera saisie de l'affaire.

Si les accusés ne se pourvoient pas contre l'arrêt de renvoi, il restera encore à accomplir les formalités préalables [illegible] des accusés par le président des assises, ce qui conduit aux derniers jours de février ou aux premiers jours de mars.

M. Franqueville a reçu ce matin M. Clément qui lui a rendu compte des missions dont il avait été chargé.

M. Tonny s'est rendu ce matin, dans la maison de banque où il s'était déjà présenté avant, afin d'y prendre le relevé du compte d'Arton. Il a rapporté ce document à M. Franqueville.

Mes Rousseau et Lallier, avocats de MM. Baihaut et Blondin ont fait ce matin une démarche auprès de MM. Tanon, procureur général, et Franqueville, pour obtenir la levée du secret, en ce qui concerne leurs clients; ils se sont heurtés à un refus catégorique.

M. Franqueville a entendu cette après-midi, M. Clovis Hugues, ancien député et M. Isaac, sénateur.

En ce qui concerne Cornélius Herz, toutes les diligences ont été faites pour rendre effectif le mandat décerné contre lui.

Le *Temps* dit aussi que M. Naquet a été entendu hier par le juge d'instruction.

A côté de son nom, figure, sur le carnet d'Arton, le chiffre 50. M. Naquet a protesté.

M. Saint-Martin, dont le nom figure avec le chiffre 13,a été également entendu.

Paris, 18 janvier. — M. Franqueville a entendu les témoins MM. Levrey, sénateur, Clovis Hugues et Plateau, anciens députés.

M. Clovis Hugues, prié de fournir des renseignements sur la présence, dans le cahier de notes Arton, de son nom suivi du chiffre 3, a déclaré qu'il n'a jamais eu de relations avec Arton et qu'aucune offre ne lui a jamais été faite.

Toutefois, il a donné les noms de deux députés qui le sollicitaient de signer une proposition relative à l'émission à lots de Panama.

A cinq heures, il a interrogé M. Leguay, ancien sénateur et député, détenu à Mazas pour l'affaire de la dynamite.

M. Leguay a fourni de nouveaux renseignements sur les chèques Arton.

A l'issue de l'audience de la Cour d'appel, M. Franqueville a entendu MM. de Lesseps, Fontane et Coltu.

Ces derniers interrogatoires ont été très mouvementés, car on entendait des éclats de voix du couloir d'attente du public.

Une nouvelle découverte importante

Paris 18 janvier. — D'après le *Courrier du soir*, M. Tonny, commissaire aux délégations judiciaires aurait découvert chez le banquier Offroy, 300 chèques délivrés par Arton, et acquittés par des personnalités connues.

Paris, 18 janvier. — Parmi les bénéficiaires des chèques Arton, saisis à la banque Offroy, il y aurait, d'après la déclaration de M. Tonny, plusieurs députés.

Paris, 18 janvier. — La découverte des 300 chèques Arton chez le banquier Offroy, est le résultat des déclarations faites par M. Leguay, complice d'Arton dans l'affaire de la dynamite et qui, extrait de Mazas mardi, a été entendu par M. Franqueville.

M. Tonny, qui venait de remettre les chèques saisis à M. Franqueville, nous a dit : « Au premier examen, j'ai relevé sur ces chèques des noms très connus. »

M. Jules Offroy et son associé refusent absolument de dire quel que ce soit au sujet de la trouvaille faite chez [illegible]

L'inculpation Cornélius Herz

Paris, 18 janvier. — D'après le *Soir*, l'inculpation de Cornélius Herz est basée sur les versements de deux millions qui lui ont été comptés par le baron de Reinach; sur un chèque de 500,000 francs, qu'un agent de la Compagnie dit avoir été touché par lui, et sur la somme de 600.000 fr. que M. de Lesseps dit lui avoir remise.

L'entretien Franqueville-Bourgeois

Paris. 18 janvier. — La *Libre Parole* répondant au démenti officieux des agences sur l'entretien Franqueville-Bourgeois, déclare maintenir intégralement son récit.

Notre confrère commence par dire que les journaux officieux eux-mêmes ont annoncé cette entrevue, puis, précisant, il ajoute.

« A la suite d'une longue conversation de M. Rouvier avec M. Bourgeois dans la journée de lundi, les ministres se réunirent officieusement, et chargèrent M. Bourgeois se faire appeler M. Franqueville.

» M. Bourgeois s'acquitta de la commission, mais ne put convaincre M. Franqueville.

» Mardi matin, en Conseil de ministres, le Garde des Sceaux rendit compte de son entretien.

» Effrayés, les ministres et M. Carnot supplièrent M. Bourgeois d'intervenir de nouveau. Il accepta, à la condition d'être assisté de M. Tanon.

» Rendez-vous fut fixé au ministère.

» Que se passa-t-il ? Nous l'ignorons, dit la *Libre Parole*, mais cependant M. Ribot annonçait aujourd'hui que des ordonnances de non-lieu étaient officiellement rendues en faveur de MM. Rouvier, Thévenet et Jules Roche ».

M. Andrieux

Paris, 18 janvier. — M. Andrieux est rentré ce soir à Paris. Interrogé, il n'a voulu absolument rien dire, mais il faut s'attendre que d'ici à deux trois jours, il fasse publier des révélations importantes.

A propos de la déposition de M. Stéphane devant la Commission d'enquête

Le Gaulois de demain dira, à propos de l'incident Paul Stéphane Clémenceau :

« Au cours de ses démarches, la veille de sa mort, M. de Reinach voulant reprendre la preuve de sa culpabilité comme ex-corrupteur, s'est rendu d'abord chez M. Clémenceau qui déclara n'avoir rien reçu. Il consentit cependant à aller avec MM. de Reinach et Rouvier chez Cornélius Herz.

» Ce dernier, questionné, répondit : « Je veux bien vous rendre cette liste, mais contre trois millions. » Ces trois millions, M. de Reinach, ruiné, ne les avait pas.

» En citant M. Clémenceau, M. de Reinach lui avait dit : « Nous sommes perdus tous les deux. »

La déposition de M. Tatischeff

Paris, 18 janvier. — Après la *communication de M. Develle* de la déposition de M. Tatischeff, une longue conférence a eu lieu entre MM. Develle et Ribot.

Paris, 18 janvier. — Nous avons dit, hier soir, que, contrairement au bruit qui avait couru, il n'était nullement question du départ d'un des ambassadeurs de la Triple-Alliance.

C'est le comte Hoyos, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, que visait le bruit en question.

Nous pouvons préciser davantage ce soir en disant que les graves révélations apportées par M. Tatischeff, l'éminent publiciste russe, se rapportent uniquement au rôle joué en France par les agents de notre excellente amie et l'Angleterre.

Au quai d'Orsay, nous pouvons l'affirmer, on a été très ému de la communication qui y a été apportée avant-hier par MM. Brisson et Barthou et sur laquelle les commissaires enquêteurs observent un secret si peu habituel.

M. Develle a encore conféré ce soir à ce sujet avec M. Ribot.

D'autre part, l'information de la *Cocarde* sur les aveux de Szekely est absolument conforme. On a voulu éviter le scandale d'un procès judiciaire et on a préféré expulser le reptile. Mais, on sait ce qu'on voulait savoir et il faut s'attendre, de ce côté, à de prochaines et sérieuses mesures de précaution.

Le Panama et l'Empereur de Russie

Paris, 18 janvier. — La *Libre Parole* annonce qu'une commission d'enquête officieuse a été envoyée par l'Empereur de Russie pour étudier sur place l'affaire de Panama. Cette commission, arrivée à Paris il y a trois jours, part demain pour Londres, afin de compléter ses investigations.

A LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Séance du 18 janvier

Présidence de M. Brisson

La séance s'ouvre à quatre heures.

La Commission des marchés a constitué son bureau de la manière suivante : Président, M. Jolibois ; secrétaire, M. Guillement. Elle a réglé sa méthode de travail et a décidé d'entendre vendredi M. Flory et M. du Chaylard, ancien consul à Panama.

AUDITION DE M. STÉPHANE

M. Stéphane Paul, employé à la maison Propper, s'explique comme suit :

Entré à la maison en 1880, je suis actuellement au Grand Livre, après le départ du secrétaire de M. Reinach, j'ai fait pour lui des travaux, quelques classements de pièces, notamment le dossier A, contenant les noms de correspondants commençant par cette lettre de l'alphabet. D. Pourquoi la fiche de ce dossier était-elle fraîche ? — R. Lorsque M. de Reinach m'a donné plusieurs lettres à joindre à ses dossiers, la fiche n'était brissée, je l'ai recopiée. Aucune pièce n'a été enlevée du dossier. Je crois que j'ai refait cette fiche il y a au moins deux ans. Ce classement n'a jamais été refait depuis.

M. Guillement. — Vous avez dit que M. Reinach vous avait donné des lettres pour les classer ; vous avez dû, dans ce cas, les lire ? — R. Certainement, mais je n'ai aucun souvenir, ni de ce quelles contenaient ni du nom de leurs signataire.

M. Brisson. M. Reinach vous a-t-il dicté une liste de noms ? — R. Oui, j'ai eu à écrire une liste de noms et des sommes.

D. Vous rappelez-vous, le format de cette liste ? — R. Je crois que c'est du papier scolaire.

M. de Reinach me dit : Mettez vous là et écrivez ce que j'ai à vous dicter Il a pris le papier, m'a fait faire l'enveloppe dans laquelle il a insère le papier, puis il a fait venir un garçon de bureau, lui disant : Portez cela chez M. Clémenceau.

M. Loreau sommet au témoin la liste imprimée (*sic*) copie de cette remise par M. Andrieux. Cette dernière était, on se le rappelle, une photographie qui est en ce moment chez le juge d'instruction.

Le témoin reconnaît plusieurs noms, il dit avoir fait la liste il y a environ trois ans.

M. Brisson. Voulez-vous recopier cette note ? — R. Parfaitement. Le témoin recopie la note. Il ajoute : cette note me paraît être celle que j'ai copiée. Deux noms me reviennent très bien, ceux de MM. Barbe et Rouvier. Cependant, je ne puis affirmer.

Cette note dictée, M. de Reinach a hésité à me faire faire l'adresse et m'a dit : Prenez votre chapeau et portez cela chez M. Clémenceau; ce que j'ai fait.

M. Villebois-Mareuil. M. Reinach ne vous a-t-il pas fait écrire au crayon des annotations sur des talons de chèques ou le fac-simile d'un chèque ? - R. Je ne me rappelle pas.

M. Loreau. Est-ce vrai que M. de Reinach avait chargé de copier des chèques remis à la Banque de France ? — R. Je ne m'en souviens nullement.

M. Guillement. Avez-vous remis la note à M. Clémenceau lui-même ? — R. Non, je l'ai laissée à son appartement de la rue Clément-Marot.

D. Connaissez-vous le nom à la place duquel il y a un trou ? — R. Je n'en ai aucun souvenir.

M. Pelletan. Y avait-il dans l'enveloppe, l'indication de la personne qui envoyait la note ? — R. Je ne crois pas, c'est moi qui ai mis l'adresse sur l'enveloppe, sous la dictée de M. de Reinach et qui l'ai portée à la rue Clément-Marot. Je ne me souviens pas s'il y avait un titre quelconque sur l'enveloppe.

M. Guieysse. Avez vous fait cette déclaration au juge d'instruction ? — R. Il m'a interrogé uniquement sur le dossier A. Je n'ai pas eu à lui déposer sur la note qui m'a été présentée aujourd'hui.

M. Barthou. Le baron de Reinach vous a dit d'écrire le nom de Clémenceau sur l'enveloppe. Etes-vous bien sûr que c'est la liste [illegible]

AUDITION DE M. CLEMENCEAU

A la suite de la déposition de M. Stéphane, la Commission a invité M. Clémenceau à comparaître devant elle. Il est introduit.

M. Brisson lui fait connaître la déposition de M. Stéphane.

M. Clémenceau, après l'avoir lue, déclare être absolument sûr de n'avoir jamais vu cette note et n'avoir jamais reçu de M. de Reinach que des notes relatives aux chemins de fer du Sud ou à des discours de M. Pelletan sur la Banque de France.

Des lettres et des notes sont remises dans une boîte, dit-il, je les prend sans lumière, mais je ne les déchiffre pas toutes. Celles que je ne vois pas tout-même vont à mes secrétaires. Rien n'avait reçu une note semblable. Ils n'auraient pas voulu, étant à moi, j'affirme n'avoir jamais vu une note pareille. C'est incompréhensible.

M. PAUL STÉPHANE RAPPELÉ

M. Paul Stéphane est rappelé. Il déclare n'avoir fait qu'un seul exemplaire de la note dictée par M. de Reinach, note sur laquelle il y avait des noms d'hommes politiques et des sommes.

C'est la seule fois que je suis allé porter une note chez M. Clémenceau.

M. Mauzan. Etes-vous sûr que dans l'enveloppe, il y avait la note que vous venez de copier. R. Je crois.

M. Mauzan. — Ne l'a-t-il pas pu, sans que vous le voyiez, glisser un autre papier dans l'enveloppe. — R. Je ne le pense pas.

AUDITION DE M. REYNIER

Le témoin caissier à la Compagnie de Panama confirme le mode de paiement exposé par le garçon de bureau Rateau et dit que la plus grosse somme payée de la sorte s'élevait à 100,000 francs. Tout était payé en billets de banque. Rateau pouvait savoir, par le chiffre que je mettais sur l'enveloppe, quelle était la somme payée. Les chèques remis à Rateau — que l'on lisait sur les bons étaient mises par le caisse.

Il dit n'avoir pas d'autres bons anonymes, que ceux apportés par Rateau. Sur ces bons, il y avait les pièces justificatives qui sont à la comptabilité. Je n'ai jamais vu, ajoute le témoin, aucun des bénéficiaires des bons anonymes. Tous ont forcé par Rateau.

Le témoin ne se rappelle pas le chiffre total des bons payés par Rateau. Il explique, par les exigences de sa comptabilité, qu'il ne publie aucune trace des paiements effectués.

M. Mauzan. Croyez vous que M. Reinach ait signé cette note ? — R. Je crois qu'il a pris plaisir à mettre telle quelle dans l'enveloppe.

D. A quel chiffre êtes-vous monté. — R. Au quatrième ou cinquième, en tout cas en haut de l'escalier.

M. Gazard. Avez vous dit l'opération vous a ouvert : c'est de la part de M. de Reinach ? — R. Je ne me rappelle pas.

M. Bigot. A qui l'avez-vous remis ? R. Il y avait un homme et une femme.

M. Mauzan. A quelle époque avez-vous copié et remis cette note ? R. Il devait gêner j'ai mis au hasardeusement, ce devait être en mai ou avril 1890. Car c'est en février 1890 que le secrétaire de M. de Reinach l'a quitté. Ce n'est certainement pas en 1889, que j'ai remis cette note à M. Clémenceau.

M. Mauzan. [illegible] noms et les chiffres. Lorsqu'on ne représente [illegible] note je reconnaîtrai bien mon écriture.

M. Vallée. — A quel moment de la journée avez-vous porté cette note ? — R. Ce doit être vers midi et demi.

LES RECHERCHES DE M. TAUDIERE

M. Taudière fait un rapport sur ses recherches relativement à un écart de 167,000 francs, constaté dans les bons anonymes.

Nous avons trouvé, dit-il, les noms de 125,000 francs de bons anonymes; il n'y a que deux sommes importantes, 27,000 et 37,000 francs, tout le reste se compose de sommes très peu élevées.

Un peu, il y a pu les noms de ceux dont les bénéficiaires ont été connus depuis notre travail : MM. Barthou, Martin Nièvre, etc.

Il reste 167,000 francs inconnus; ces 167,000 francs se divisent environ en 120 bons. Parmi ces, il y aurait un bon de 10,000 francs, 5 à 6 bons de 5,000 francs, autant à 3,000 francs, le reste de 2,000 francs, et la plus grande partie de 1,000 francs et au dessous.

Je demande comme faisant partie de rechercher les bénéficiaires de ces bons, mais il était difficile de prévoir l'importance.

MM. Barthou et Mauzan insistent — pour qu'on recherche ces bénéficiaires, quelque peu importants que puissent être les chiffres.

Il y a 167,000 francs de ces que M. de Lesseps a appelé les fonds secrets, dont M. [illegible] par l'emploi. Je demande que les [illegible] soit cité pour lui demander des explications.

M. Terrier demande que M. Rateau soit de nouveau cité pour faire compléter sa déposition.

M. Rathe demande que l'on entende M. Rousseau, sous-caissier à Panama, qui a quitté la Compagnie depuis un an.

On entendra aussi de nouveau le jeune Paul Stéphane.

Chambre des Députés

Séance du mercredi 18 janvier

Présidence de M. Casimir-Périer, président

M. Casimir-Périer prononce l'éloge funèbre de M. Maigne, député radical de Briande (Haute-Loire).

Dernière Heure

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Une déclaration sensationnelle de Paul Stéphane

Paris, 19 janvier. — M Paul Stéphane, auquel on a présenté la photographie de la note apportée par M. Andrieux, a nettement reconnu son écriture et déclaré que c'était bien là la note que lui avait dictée M. de Reinach, et qu'il avait été chargé de porter chez M. Clémenceau.

Les noms de Cloetta et Chevillard, qui figurent dans cette note sont particulièrement revenus à sa mémoire, l'émotion, à la suite de cette constatation, est profonde.

La question des ambassadeurs

Paris, 19 janvier. — Le comte Hoyos et les autres ambassadeurs assistaient hier à la réception hebdomadaire du ministère des affaires étrangères, ce qui prouve que *tous les bruits concernant des lettres de rappel, des départs*, ont été plus qu'exagérés.

La vérité est qu'à la suite des dépêches publiées par divers journalistes étrangers visant M. de Mohrenheim et le général Menabrea, les ambassadeurs de Russie et d'Italie se sont montrés un peu offusqués de ce que ces insinuations avaient été lancées par un journaliste hongrois, connu pour avoir des relations avec l'ambassade d'Autriche à Paris, et de ce que ces dépêches ont été reproduites par des journaux français.

Il en est résulté un certain malaise, mais rien de plus quant à présent.

Les grèves dans la Somme

Amiens, 19 janvier. — Aujourd'hui les délégués des grévistes ont eu une entrevue avec le préfet, lequel avait précédemment reçu M. Hagimont. L'entente n'a pu encore avoir lieu ; les grévistes sont disposés, à la suite de leur réunion d'hier soir, à abandonner la revendication relative à l'abaissement d'un douzième du maximum de travail qu'il faut atteindre en douze heures pour obtenir les primes, mais ils veulent absolument le maintien du contremaître Ringeval, renvoyé. Dans le cas où un accord sur ces bases interviendrait demain, la chambre syndicale des tisseurs paierait les primes. Dans le cas contraire, elle s'occupera de soumettre le différend à l'arbitrage.

A la commission militaire allemande

Berlin, 19 janvier. — A la commission militaire, M. Liéber, du Centre, a déclaré que le parti catholique ne voterait pas l'augmentation de l'effectif au-delà de ce qui est nécessaire pour l'établissement du service de deux ans.

M. de Caprivi a dit que le gouvernement n'accepterait jamais une pareille proposition de nature à affaiblir l'armée.

M. Hinze, progressiste, a répondu au chancelier que le gouvernement devait faire de grandes concession s'il voulait arriver à une entente avec la Commission.

Le comte de Caprivi a répliqué qu'il ne regrettait [illegible] son dernier discours bien qu'on l'ait dénaturé, parce qu'il a fourni aux puissances amies l'occasion d'affirmer leurs sympathies pour l'Allemagne.

Les évènements du Dahomey

Londres, 19 janvier. — Voici, pour mémoire, les nouvelles fantaisistes concernant le Dahomey, apportées par la malle africaine du steamer *Calabar*.

D'après ces nouvelles, les autorités françaises de Whydah auraient fait arrêter et transporter sur une canonnière tous les négociants de cette ville, parmi lesquels se trouvent M. et Mme Bartle, sujets anglais.

On dit également que le roi du Dahomey a offert à l'Angleterre de lui céder Whydah.

Les banques d'émission en Italie

Rome, 19 janvier. — MM. Giolitti et Grimaldi ont soumis aujourd'hui au conseil des ministres, le rapport qui a été fait à la suite de l'inspection des banques d'émission; mais ce rapport est tenu secret. On croit cependant qu'il justifie les accusations portées à la tribune de la Chambre.

On se préoccupe beaucoup ici de la fuite du commandeur Cuciniello, directeur de la succursale de la Banque de Naples, à Rome. La vérification de la caisse faite par la justice a fait découvrir un reçu d'une somme de 2,500,000 francs laissé par Cuniniello au caissier de la Banque.

Mais ce qui a produit surtout une véritable stupéfaction dans le monde aristocratique romain, c'est la nouvelle donnée par la *Tribuna*, de l'arrestation au Politicana Garibaldi, de Palerme, du baron Giaconia, ancien député, accusé d'être le recéleur des brigands de Santo et Mauro.

Le baron Giaconia était très connu à Rome, il avait été élu député en 1886, mais il avait tellement de dettes qu'il avait été obligé de donner sa démission.

La loi militaire allemande
Opposition des progressistes. — Vaines objurgations

Berlin, 19 janvier. — M. Richter et quelques rares intransigeants du parti progressiste restent seuls à opposer une vaine résistance au projet de réorganisation de l'armée. Ils se remuent comme de beaux diables, répétant sur tous les tons qu'une entente avec le gouvernement est impossible et s'efforçant de faire une honte au Reichstag de paraître reculer devant les menaces de dissolution du gouvernement.

Personne ne se laisse prendre à cette belle indignation, beaucoup trop bruyamment exhalée pour être absolument sincère. Un compromis répond trop aux vœux de l'immense majorité des députés pour que le Reichstag suive les progressistes dans leurs opposition intratiable. Il faudrait, d'autre part, que le gouvernement eût un intérêt quelconque à provoquer un conflit pour faire échouer la transaction proposée par le chef du parti national libéral, et cette hypothèse est inadm